|  |  |
| --- | --- |
|  | LOGO**Institut Sainte-Marie** Section Primaire |
| Rue de l'Eglise, 7 à 6210 Rèves (Les Bons Villers) |
| 4EF2A31Tél : 071/84.99.23 |
| B6247466 [direction@ismreves](mailto:direction@ismreves)primaire.be ISM Rèves Primaire |

Rèves, le 29 août 2022

Concerne : sortie des classes 2022-2023

Madame, Monsieur,

Afin d’améliorer la sécurité à la sortie des classes à 15.10 et 12.05 le mercredi, nous mettons en œuvre une carte de sortie.

Vous avez 4 possibilités :

1. Vous autorisez votre enfant à sortir seul chaque jour de la semaine à **15h10**, car il est repris à la sortie, il rentre à pied. Votre enfant reçoit alors une carte **VERTE**.
2. Vous autorisez votre enfant à sortir seul chaque jour de la semaine à **15h30,** car il est repris à la sortie, il prend le bus. Votre enfant reçoit alors une carte **BLEUE.**
3. Vous autorisez votre enfant à ne sortir que certains jours de la semaine. Votre enfant reçoit une carte **JAUNE**.
4. Vous interdisez votre enfant à sortir de l’école, soit vous venez le chercher avant 16h, soit il fréquente l’étude dès 16h (ou 13h le mercredi).

Ces cartes plastifiées seront accrochées à l’aide d’un « Colson » au cartable de votre enfant.

Pour des changements exceptionnels, il y aura lieu de mettre une note dans le journal de classe de l’enfant.

Vous trouverez en annexe le document à compléter (un seul choix possible) et à remettre à l’enseignant(e) de votre enfant pour ce vendredi 2 septembre

Je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de mes sentiments les meilleurs.

Mme Goossens

Directrice

Document à compléter

et à remettre pour le vendredi 2 septembre

au plus tard

Je soussigné(e)………………………………………………………………………………………………….

Assurant l’autorité parentale sur………………………………………………………………….

Classe : ……………………

□ Je l’autorise à sortir seul chaque jour à **15h10**. CARTE VERTE

□ Je l’autorise à sortir seul chaque jour à **15h30**. CARTE BLEUE

□ Je l’autorise à ne sortir que certains jours : CARTE JAUNE

□ le lundi à 15.10

□ le mardi à 15.10

□ le mercredi à 12.05

□ le jeudi à 15.10

□ le vendredi à 15.10

□ Je lui interdis de sortir de l’école, soit je viens le chercher, soit il fréquente l’étude-garderie.

Date et signature